



Délai de versement, par le notaire, des sommes dues aux héritiers

Par **BB09**, le **15/11/2014** à **11:45**

La succession de ma mère, décédée en mai dernier, est terminée depuis le 3 octobre (déclaration de succession signée, droits de succession acquittés, RIB des héritiers en possession du notaire).

Le 10 octobre, le Crédit Lyonnais nous a informé du virement, sur le compte de l'étude notariale, de la somme de 42 000 euros.

Depuis cette date, nous n'avons plus aucune nouvelle du notaire. Pas de réponse à nos mails l'interrogeant sur la date de versement de cette somme sur nos comptes respectifs, et impossibilité de l'avoir au téléphone.

Ma question : le notaire dispose t il d un délai maximum pour nous verser les sommes dues?

Que pouvons nous faire face à son silence?

Un grand merci par avance.